

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.21.B**

**Gare urbaine de
l'agglomération :
convention de
financement relative à
l'étude pour un
schéma
d'organisation
spatiale et
fonctionnelle du
secteur**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
DÉPLACEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

**GARE URBAINE DE L'AGGLOMERATION : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A
L'ETUDE POUR UN SCHEMA D'ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNELLE DU SECTEUR**

Par délibération n° 305 du 29 septembre 2005 relative au projet de la gare urbaine d'agglomération, l'assemblée délibérante a approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle afin de mettre en évidence les potentialités du site et de le valoriser pour renforcer la position de l'agglomération comme pôle d'attractivité.

La mission a été confiée à un cabinet d'urbanistes (AUPA), en lien avec un cabinet spécialisé dans les transports et les déplacements (EFFIA-MTI) et un cabinet d'économistes (ESTIME).

Son coût s'élève à 75 100 € HT, soit 89 819,60 € TTC. La répartition des financements est la suivante :

ComAGA :	30 080 €, soit environ 40 %
Ville d'Angoulême :	10 000 €, soit environ 13 %
Département de la Charente:	10 000 €, soit environ 13 %
Région Poitou-Charentes :	15 020 €, soit environ 20 %
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême :	10 000 €, soit environ 13 %

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 7 mai 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention type relative à la participation financière à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur de la gare urbaine de l'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires.

D'IMPUTER les recettes au chapitre 74 – rubrique 8242

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****27 mai 2008****Affiché le :****28 mai 2008**